

FOIRE AUX QUESTIONS

Pratiques de base : Guide pour la création d'un environnement sain et la prévention des infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles

1. Qu'est-ce que le guide des pratiques de base?

Ce document est un ensemble de lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections qui a été mis au point pour aider les établissements de garde d'enfants autorisés et les écoles à assurer la sécurité des enfants, des élèves et du personnel dans les situations propices à la propagation de microbes.

Les présentes lignes directrices doivent servir de pratiques exemplaires à l'échelle de la province pour les établissements de garde d'enfants et les écoles. Elles s'appuient sur la législation actuelle en matière de santé publique, la législation relative à l'agrément des établissements de garde d'enfants ainsi que sur des normes et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de protection de la santé.

2. Qui devrait utiliser le guide des pratiques de base?

Ce document a pour principal objectif de servir de norme de référence pour le personnel des établissements de garde d'enfants, des écoles, des divisions scolaires et des conseils d'administration, les inspecteurs de la santé publique et les coordonnateurs des services de garderie afin de mieux protéger la santé, la sécurité et le bien-être des enfants, des élèves et du personnel.

3. Que pouvons-nous faire pour prévenir l'infection?

Tout le monde peut contribuer à briser la chaîne d'infection et à contrôler la propagation des maladies transmissibles dans les établissements de garde d'enfants et les écoles au moyen de pratiques, de procédures et de politiques sanitaires courantes. L'examen et la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections sont essentiels pour prévenir la propagation des microbes et briser la chaîne d'infection.

4. Que signifie le sigle ERPS?

L'évaluation des risques au point de service (ERPS) est une activité dans le cadre de laquelle les enfants, les élèves, le personnel et les visiteurs évaluent la probabilité d'exposition à un microbe, puis choisissent les mesures appropriées pour réduire le risque d'exposition. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'ERPS à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/annexe_b.pdf.

5. Quelles sont les façons de bien se laver les mains?

L'hygiène des mains est le moyen le plus important de prévenir la propagation des microbes et des infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles. Il existe deux méthodes pour bien se laver les mains :

- lavage des mains avec du savon et de l'eau courante tiède;
- utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

Le lavage des mains à l'eau savonneuse est la méthode privilégiée pour se laver les mains dans les écoles. Pour en savoir plus sur l'hygiène des mains, veuillez consulter le site Web à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/annexe_c.pdf.

6. Qu'est-ce que l'équipement de protection individuelle?

L'équipement de protection individuelle (EPI) offre une barrière physique entre les personnes ou les articles contaminés. L'EPI comprend les articles suivants : gants, protection du visage (masques, protection oculaire et masques avec protection intégrée) et blouses.

L'EPI est la mesure de prévention des infections la plus visible, mais il ne doit pas être utilisé en tant que principale mesure de prévention appliquée isolément. Une utilisation incorrecte d'un tel équipement (p. ex. façon inappropriée de l'enfiler et de l'enlever) expose l'utilisateur à un risque de contamination. Pour en savoir plus sur l'EPI, veuillez consulter le site Web à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/annexe_d.pdf.

7. Quelle est la différence entre le nettoyage, l'assainissement et la désinfection de l'équipement? À quelle fréquence devons-nous nettoyer, assainir et/ou désinfecter?

Le nettoyage consiste à éliminer physiquement la saleté visible, la poussière, les miettes et les microbes des surfaces ou des objets. Le nettoyage ne tuera pas nécessairement les microbes. L'assainissement consiste à ramener le nombre de microbes à un niveau sûr. La désinfection utilise des produits chimiques (désinfectants) pour tuer les microbes sur les surfaces et les objets. Parmi les désinfectants les plus courants, citons l'eau de Javel et les solutions à base d'alcool.

Pour obtenir des conseils sur la fréquence du nettoyage, de l'assainissement et de la désinfection de diverses surfaces, consultez le calendrier de nettoyage, d'assainissement et de désinfection à www.edu.gov.mb.ca/m12/pratiques_base/frpub/graphiques.pdf. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le nettoyage, l'assainissement et la désinfection de l'équipement à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/annexe_e.pdf.

8. Comment puis-je prévenir les maladies d'origine alimentaire dans les établissements de garde d'enfants et les écoles?

Il est important de suivre les bonnes étapes pour laver et désinfecter la vaisselle réutilisable afin de prévenir les maladies d'origine alimentaire. Il existe deux méthodes principales pour nettoyer et désinfecter la vaisselle :

- le lavage manuel de la vaisselle dans un évier à trois compartiments de taille appropriée (lavage, rinçage, désinfection);
- le lavage de la vaisselle mécanique/au lave-vaisselle.

Vous trouverez plus d'informations sur les étapes et les directives pour le lavage manuel et le lavage au lave-vaisselle à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/annexe_f.pdf.

9. Pourquoi est-il important de suivre les procédures de blanchissage appropriées?

Il est important de suivre la procédure de blanchissage appropriée, car les microbes peuvent être transférés lorsqu'ils sont en contact avec du linge sale et lorsque ce linge est mal lavé ou manipulé. Vous trouverez plus d'informations sur les procédures de blanchissage à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/annexe_g.pdf.

10. Que puis-je faire pour prévenir la propagation des microbes pendant le changement des couches?

Pour réduire la propagation des microbes pendant le changement des couches, il est important de maintenir en tout temps la propreté et l'hygiène de la pièce prévue à cet effet et de s'assurer qu'elle est bien ventilée. Vous trouverez une liste complète des lignes directrices à suivre pour changer les couches à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/annexe_h.pdf.

11. Mon établissement de garde d'enfants ou mon école a-t-il besoin d'un personnel titulaire d'un certificat pour la manipulation des aliments?

Le personnel des établissements de garde d'enfants qui offrent un menu complet et des écoles dotées de cafétérias à Winnipeg doit avoir réussi le cours de formation reconnu par Santé Manitoba sur la manipulation des aliments. En dehors de la région de Winnipeg, il est fortement recommandé de suivre ce Programme de formation menant au certificat pour la manipulation des aliments. Pour en savoir plus sur la manipulation sécuritaire des aliments, veuillez consulter le site Web à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/annexe_i.pdf.

12. J'aimerais amener un animal dans mon établissement de garde d'enfants ou mon école. Quels animaux sont autorisés?

Le personnel doit respecter les procédures appropriées lorsqu'il amène des animaux domestiques et des animaux dans l'établissement de garde d'enfants ou l'école. De nombreux animaux sont porteurs de maladies infectieuses qui peuvent être transmises aux humains.

Une liste complète des animaux autorisés dans les établissements de garde d'enfants et les écoles se trouve à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pratiques_base/docs/annexe_j.pdf.

13. Où puis-je trouver les affiches et la liste des ressources supplémentaires mentionnées dans le guide des pratiques de base?

Plusieurs outils et ressources ont été élaborés pour étayer le guide des pratiques de base. Ces outils et ressources (affiches, vidéos et fiche d'information) se trouvent sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba à www.edu.gov.mb.ca/m12/pratiques_base/index.html.